

Lorsque la Société pour l'expansion des exportations reçoit une demande de prêt, de garantie d'emprunt ou de projet, le ministre des Finances (M. Lalonde) a le pouvoir absolu d'accepter ou de refuser, ce qui laisse immédiatement la porte ouverte aux abus, à mon sens. Il faut que le gouvernement rende à nouveau des comptes à la Chambre des communes.

D'après un sondage effectué dernièrement dans tout le Canada, les citoyens trouvent que le Parlement ne sert à rien. Je ne suis pas d'accord. Je ne crois pas qu'un député ministériel ni qu'un député de ce côté-ci de la Chambre veuille que l'on trouve le Parlement inutile. Si ce projet de loi est adopté, la Société pour l'expansion des exportations pourra emprunter de l'argent, au nom des contribuables canadiens et de leurs enfants, sans venir demander au Parlement s'il accepte qu'elle emprunte telle ou telle somme pour tel ou tel programme? Je me demande ce que diraient les habitants de ma circonscription, ou de n'importe quelle autre circonscription, s'ils avaient l'occasion d'étudier certains projets ou certaines dépenses de la Société pour l'expansion des exportations.

Ce projet de loi pourrait donner à la Société pour l'expansion des exportations, qu'elle reçoive de l'argent du gouvernement ou non, le droit d'emprunter jusqu'à 20 milliards de dollars au nom du Canada, au nom des contribuables canadiens. Même sans l'accord de la Chambre des communes et sans celui du ministre des Finances (M. Lalonde), en vertu du projet de loi la Société sera autorisée à emprunter de son propre chef 20 milliards de dollars. Voilà de quoi endetter encore plus les contribuables canadiens et leurs enfants. C'est absurde. C'est comme si un père de famille donnait un chèque en blanc à chacun de ses enfants en leur disant de ne pas se gêner. C'est ce que nous faisons pour la Société pour l'expansion des exportations, aux dépens des contribuables. Pire encore, même si elle ne touche pas l'argent du gouvernement, la SEE aura le droit d'emprunter 20 milliards de dollars.

● (1630)

Le projet de loi C-110 renferme une autre disposition tout aussi grave, voire pire encore, selon laquelle le gouvernement peut faire des avances de prêt que le conseil d'administration jugerait non rentables sur le plan commercial. Ainsi, il pourrait arriver que le conseil d'administration de la Société refuse de prêter dans le cas d'un marché qui ne lui paraîtrait pas rentable, mais que le gouvernement insiste pour que la SEE prête quand même. Tout est permis, à bien y penser.

Tout compte fait, le projet de loi portera à 62 milliards de dollars la somme d'argent que la SEE peut emprunter, prêter ou garantir, sans contrôle parlementaire suffisant. Le projet double le capital autorisé de la SEE. Autrement dit, elle pourra emprunter jusqu'à 20 milliards au lieu de 10 milliards. La limite actuelle est de 10 milliards et le gouvernement veut doubler cette somme, c'est-à-dire la porter à 20 milliards. En doublant le capital autorisé, la SEE peut garantir des prêts jusqu'à concurrence de 20 milliards plutôt que de 10 milliards. Le gouvernement peut faire des prêts de nature commerciale douteuse, comme par exemple ériger quelque part un autre monument de 15 ou 20 millions de dollars. Il peut le faire et sa limite est fixée à 10 milliards plutôt qu'à 2 milliards et demi. Aux termes de l'ancienne loi, le gouvernement pouvait gaspiller 2 milliards et demi, pas 10 milliards. Dorénavant, il pourra

Expansion des exportations—Loi

garantir des engagements de nature commerciale douteuse jusqu'à concurrence de 10 milliards au lieu de 2 milliards et demi. Il n'y a plus de limite. Sans le demander au Parlement, le gouvernement pourra augmenter à 2 milliards son avoir dans la Société, comparativement à 1 milliard à l'heure actuelle.

Que dit-on de la responsabilité depuis quelques années? La responsabilité, c'est le principe fondamental. Chacun de nous à la Chambre des communes représente environ 100,000 personnes. Nous devons rendre compte à ces 100,000 hommes, femmes et enfants dans nos circonscriptions de la façon dont le gouvernement dépense l'argent. Que dit-on depuis quelques années? Il y a quatre ans, quand la Commission Lambert s'est penchée sur l'effarante série de sociétés de la Couronne, elle a constaté que les dispositions actuelles régissant leur classement et leur imputabilité dans chaque catégorie étaient complètement dépassées. Elle a aussi conclu que, si on ne dissipait pas la confusion qui en résulte, ces organismes pourraient très difficilement continuer à servir le public.

Qu'en a dit le vérificateur général? Voici un extrait de son rapport:

Le Parlement se voit de plus en plus coupé d'une partie croissante des activités de l'État. Le recours, de plus en plus fréquent à des sociétés propriété de la Couronne pour exécuter une gamme grandissante d'activités de l'État, a épuisé les possibilités du cadre existant de l'obligation de rendre compte, à tel point que le Parlement n'est peut-être plus en mesure d'exercer ses responsabilités fondamentales de surveillance des recettes et des dépenses de fonds publics.

M. le vice-président: La présidence hésite à interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Malone: Nous pourrions peut-être demander le consentement unanime.

M. le vice-président: Il peut poursuivre avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Shields: Merci, monsieur le Président, et je remercie la Chambre d'avoir eu la générosité de me laisser poursuivre. Je vais essayer de conclure rapidement.

Permettez-moi de revenir à la question de l'imputabilité et aux paroles du vérificateur général qui a dit: «... le Parlement n'est peut-être plus en mesure d'exercer ses responsabilités fondamentales de surveillance des recettes et des dépenses de fonds publics». A l'occasion des élections municipales comme celles qui auront lieu dans ma province en octobre prochain, ainsi que des élections aux commissions scolaires et aux commissions hospitalières, l'électorat des localités petites et grandes s'intéresse avant tout à l'imputabilité des élus. «A quoi servira l'argent de mes impôts, comment sera-t-il dépensé, quel montant d'impôt avez-vous perçu et le dépensez-vous de façon judicieuse?» Les députés à la Chambre des communes représentent les citoyens d'un océan à l'autre. Ses habitants ne savent pas très bien ce que représente la somme de 20 milliards. Ils se représentent très bien \$500,000 ou 1 million de dollars, mais quand on en arrive à des milliards de dollars, ce ne sont plus que des chiffres. En fait, un grand nombre des députés qui siègent ici ne savent pas ce qu'est 1 milliard de dollars. Nous endettons nos enfants chaque fois que nous laissons les sociétés de la Couronne se livrer à des dépenses injustifiées.